

220C4624
FR0000035784-FS1207

27 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EVERGREEN SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2020, la société Evergreen SAS (11 rue de Mogador, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 5 août 2020, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société EVERGREEN SA¹ et détenir à cette date 1 465 615 actions EVERGREEN SA représentant autant de droits de vote, soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EVERGREEN SA par la société Evergreen SAS dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée³.

La société Evergreen SAS a précisé détenir, au 27 octobre 2020, 1 465 615 actions EVERGREEN SA représentant autant de droits de vote, soit 69,79% du capital et 69,54% des droits de vote de cette société⁴.

¹ Anciennement dénommée DIGIGRAM. Le changement de dénomination sociale est intervenu le 23 juin 2020 après approbation par l'assemblée générale mixte du même jour.

² Sur la base d'un capital composé à cette date de 2 100 000 actions représentant 2 120 836 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 220C2912 du 6 août 2020.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 2 100 000 actions représentant 2 107 686 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.